Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC, Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 janvier 1974 modifié relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de matières dangereuses ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD ») ;

Vu l'arrêté interministériel du 02 mars 2015 modifié relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-11-23 en date du 10 septembre 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Michel TOURNAIRE, sous-préfet de Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-10-56 en date du 28 août 2020 prévoyant les permanences des membres du corps préfectoral ;

Vu l'arrêté préfectoral d'interdiction de dépassement aux véhicules de PTAC > 7,5 tonnes et de réduction de la vitesse de circulation maximale autorisée en date du 15 janvier 2021 ;

Considérant les difficultés de circulation en cours liées aux conditions météorologiques, les perturbations qui peuvent en découler et la nécessité d'assurer la sécurité de la circulation routière dans l'intérêt de l'ordre public.

Sur proposition de :
Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet
Emmanuel CAYRON

Arrête

Article 1er : Les restrictions de circulation fixées par arrêté préfectoral d'interdiction de dépassement aux véhicules de PTAC > 7,5 tonnes et de réduction de la vitesse de circulation maximale autorisée en date du 15 janvier 2021 sont prolongées jusqu'au 17 janvier 2021 à 8h00.

Article 2 : Ces restrictions de circulation pourront être levées ou reconduites en fonction des conditions de circulation sur décision préfectorale.

Article 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Sous-Préfet de Permanence,
- Mesdames, Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Directeur Zonal Nord des CRS à Lambersart,